

Termes de référence

Réalisation d'une expérience du Système Local d'Intégrité dans huit communes du Benin

Outcome 2	La qualité des services publics offerts aux citoyens s'est améliorée et correspond à la demande
Output 2.2	Les principes de redevabilité sont intégrés dans les mandats des institutions étatiques qui les respectent
Indicateur 2.2.4	Nombre de ministères sectoriels / communes ayant intégré les mécanismes de redevabilité dans leur mode de gouvernance.
Activité 2.2.4.3 :	Réalisation d'une phase pilote d'évaluation du système local d'intégrité (SLI)
Ligne budgétaire :	2.2.4.3

Table des matières

I-	Contexte et justification	3
II-	Objectif et résultats attendus.....	5
III-	Produits attendus /livrables.....	6
IV-	Méthodologie.....	6
V-	Mission / mandat et tâches des chercheurs (euses)	8
VI-	Profil des chercheurs (euses).....	9
VII-	Pièces constitutives du dossier.....	9
VIII-	Les parties prenantes et synergie.....	9
IX-	Lieu, durée et période de la mission (calendrier indicatif/ chronogramme)..	9
X-	Suivi et supervision.....	10
XI-	Financement.....	10
XII-	Grille d'évaluation des candidatures (personnes ressources/chercheurs).....	10

I- Contexte et justification

En 2016, le Gouvernement a réalisé la première évaluation de son Système national d'intégrité (SNI), avec l'appui technique de Transparency International (TI) en partenariat avec le consortium ALCRER – Social Watch Bénin, et le soutien financier de l'Union européenne. Cette évaluation a consisté en l'examen holistique de la solidité d'un ensemble de treize (13) institutions (appelées piliers) dans leur capacité (ressources, indépendance), leur gouvernance (intégrité, transparence et redevabilité) et leur rôle pour garantir une société où les pratiques de corruption sont l'exception et non la règle.

Le rapport d'évaluation publié en août 2016 est assorti d'un plan d'actions et de réformes ainsi qu'un mécanisme de suivi des progrès de la lutte contre la corruption au Bénin. Le gouvernement a adopté le rapport et ses recommandations en séance du Conseil des Ministres du 30 novembre 2016 et créé un dispositif institutionnel par arrêté interministériel du 04 avril 2017. Cet arrêté a mis en place un Comité de pilotage, un Comité exécutif interministériel et des Points focaux dans une trentaine de ministères et institutions, piliers de l'intégrité nationale. Ces points focaux chargés de veiller à la mise en œuvre des recommandations du SNI ont été dotés de plans sectoriels de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption pour la période 2016-2020.

Les instances de pilotage ont recommandé la prise en compte des collectivités locales comme le quatorzième pilier du SNI béninois. Toutefois la particularité des collectivités locales dans le monde est telle que Transparency International a développé un outil d'évaluation spécifique ou Système Local d'Intégrité (SIL/SLI). C'est dans ce contexte, qu'avec l'appui financier de la Coopération suisse le Programme d'Appui à la Lutte contre l'Impunité et au Renforcement de l'État de Droit (PALIREDD) mis en œuvre par Transparency International et Social Watch Bénin s'est engagé en 2022 pour réaliser une expérience pilote de SIL/SLI.

Depuis le début de l'expérience de la décentralisation en 2003, il y a eu une tendance croissante de transfert de compétences et de ressources du niveau central vers les administrations locales. Par conséquent, les administrations locales ont un plus grand pouvoir de prise de décisions, de mise en œuvre et de tutelle. Les problèmes et défis liés à la corruption semblent aussi être transférés aux communes. La réalité est que la corruption est un problème à tous les niveaux des affaires publiques. Tant les élus que les fonctionnaires font face à l'exigence de séparer leurs responsabilités publiques d'intérêts privés. Au niveau local, cela est exacerbé par le fait que les élus ou fonctionnaires ont parfois des intérêts personnels qui semblent plus importants et liés aux liens de famille, d'amitié et

d'affaires qui peuvent influencer les prises de décisions. De plus, la rémunération dans l'administration locale est, dans de nombreux cas, inférieure par rapport à l'administration nationale et les institutions qui sont conçues pour tenir les élus et fonctionnaires redevables au niveau local ne sont pas toujours adéquates pour exécuter leurs fonctions et maintenir l'intégrité du secteur public.

Il est à noter que malgré cette volonté politique, le Bénin reste tout de même avec un Indice de Perception de la Corruption (IPC) en deçà de la moyenne. Un système local d'intégrité fonctionnel pourrait jouer un rôle important en réduisant au mieux les possibilités de corruption au niveau local.

Un système local d'intégrité typique comprend un ensemble d'acteurs fondamentaux que l'on retrouve dans la plupart des configurations de la collectivité locale, à savoir : le Conseil communal, un maire ou conseiller communal, l'administration municipale, les partis politiques, les tribunaux locaux (pouvoir judiciaire) et la police. Il comprend également un ensemble de fonctions de contrôle et de redevabilité qui doivent être effectuées afin de s'assurer que le système local d'intégrité est efficace.

Transparency International a développé l'outil d'évaluation du Système Local d'Intégrité (SLI) pour: (i) évaluer l'existence et l'efficacité des procédures et mécanismes visant à promouvoir la transparence, la redevabilité et l'intégrité afin de lutter contre la corruption au niveau local, (ii) fournir des recommandations sur les axes de réforme et (iii) élaborer un plan de mesures de suivi pour renforcer l'intégrité locale en collaboration avec les principales parties prenantes. Lorsqu'il est utilisé à plusieurs reprises, l'outil SIL/SLI permet de suivre et évaluer les progrès du système d'intégrité locale au fil du temps. Ainsi :

- L'outil SIL /SLI vise à établir un processus d'amélioration continu au niveau local à travers un engagement à long terme avec les principales parties prenantes.
- L'outil SIL/SLI évalue la gouvernance interne et la capacité de chacun des principaux acteurs des collectivités locales et leur rôle dans la promotion de l'intégrité du système dans son ensemble. Il évalue également la capacité et l'efficacité de chacune des fonctions de contrôle et de redevabilité.
- L'outil SIL/SLI vise à procéder à une évaluation approfondie d'un petit nombre d'unités de collectivités locales dans un pays donné (entre 1 et 5 selon le contexte et les ressources). Il n'est pas conçu pour comparer l'état d'intégrité de toutes les collectivités locales (ou la majorité) dans un pays.

Compte tenu de la diversité des paramètres de la gouvernance locale à travers le monde, l'outil SLI met fortement l'accent sur la flexibilité et l'adaptabilité à des contextes et des structures de gouvernance locale différents. Dans de nombreuses localités, par exemple, on observe une séparation limitée de différents pouvoirs au sein de la collectivité locale et différents niveaux d'autonomie vis - à- vis des échelons supérieurs du gouvernement. En conséquence, les rôles et responsabilités des acteurs principaux, y compris les fonctions de contrôle et de redevabilité, peuvent varier considérablement d'un endroit à un autre. Le cadre d'évaluation de SIL/SLI peut ainsi être adapté pour tenir compte de ces différences locales.

C'est pourquoi, après une phase pilote mise en œuvre dans les communes de Parakou, de Savè et de Sèmè-Podji (2022-2023), un atelier a réuni les parties prenantes pour tirer les leçons de l'expérience et mieux adapter l'outils aux réalités intrinsèques des collectivités locales béninoises. Ce processus d'apprentissage a abouti à l'élaboration d'une méthodologie adaptée sous forme de guide national d'évaluation du système local d'intégrité. Ce guide servira de cadre méthodologique aux prochaines évaluations du SLI dans huit nouvelles communes conformément au souhait du MDGL et de l'ANCB de voir étendre l'expérience faite dans trois communes à d'autres communes.

Les présents termes de référence sont relatifs au recrutement des chercheurs devant réaliser les nouvelles évaluations du SLI dans huit communes.

II- Objectif et résultats attendus

1- Objectifs

L'évaluation du SLI vise à améliorer la gestion de l'intégrité dans les collectivités locales du Bénin.

De façon spécifique, elle vise à:

- apprécier la transparence des procédures et mécanismes par rapport aux services fournis;
- mesurer l'efficacité des systèmes de gestion dans les administrations locales, l'intégrité et la redevabilité du personnel;
- renforcer le rôle des différents secteurs de la société dans le cadre de la redevabilité sociale;
- formuler des recommandations, en coopération avec le groupe cible, afin d'améliorer le système d'intégrité locale.

2- Résultats attendus

Les résultats attendus de l'activité sont :

- L'évaluation de la transparence des procédures et mécanismes par rapport aux services fournis est réalisée ;
- L'efficacité des systèmes de gestion dans les administrations locales, l'intégrité et la redevabilité du personnel sont mesurées ;
- Le rôle des différents secteurs de la société dans le cadre de la redevabilité sociale est renforcé;
- Des recommandations sont formulées à travers un plan d'actions, en coopération avec le groupe cible, afin d'améliorer le système d'intégrité locale;

III- Produits attendus /livrables

Des résultats attendus de l'activité, il ressort les livrables suivants :

- Une approche d'évaluation du Système Local d'Intégrité ;
- Un document (rapport) évaluant le Système Local d'Intégrité dans chacune des communes retenues avec des recommandations. Chaque rapport doit rendre compte des enquêtes, des recherches et des ateliers d'intégrité selon un processus participatif avec les différentes parties prenantes. La mission est appelée à organiser des ateliers avec les acteurs concernés pour présenter les résultats des travaux et les valider ;
- Un plan d'action pour chaque commune;
- Des outils pour le plaidoyer et le suivi des plans d'action.

IV- Méthodologie

o *Choix des Communes*

Pour respecter les types de communes et la configuration des départements, la présente phase pilote couvrira huit (08) communes. Ce sera des communes à statut particulier, des communes intermédiaire et des communes ordinaires.

Les critères retenus pour le choix des communes sont entre autres :

- Acceptation de la commune à être évaluée ;
- Existence de partis à la fois de la majorité et de la minorité
- Disponibilité physique d'un tribunal sur le territoire communal ;
- Disponibilité de services communaux de police ;
- Existence d'une société civile active ;
- Degré d'ouverture des autorités communales à mettre en œuvre les recommandations des acteurs.

Les probables communes de cette phase pourraient être :

1. La Commune de Abomey-Calavi dans l'Atlantique ;

2. La commune de Banikoara dans l'Alibori ;
3. La commune de Natitingou dans l'Atacora ;
4. La commune de Djougou dans la Donga ;
5. La commune de Klouékanmè dans le Couffo ;
6. La commune de Lokossa dans le Mono ;
7. La commune de Ifangni dans le Plateau ;
8. La commune de Za-Kpota dans le Zou.

Cette liste de commune est susceptible de modification. Des échanges seront faits avec les parties prenantes pour finaliser le choix des communes.

o *Étape de mise en œuvre :*

L'activité sera mise en œuvre suivant les étapes suivantes :

- Mise en place du Comité consultatif du SLI (SG MDGL, la DCT, ANCB, les Préfectures, Maires et SE des communes, SWB, DDC/GFA). Des démarches seront menées avec le MDGL pour la mise en place du comité consultatif ou du moins pour une autorisation et l'information des acteurs des mairies avant le démarrage du processus. Social Watch Bénin entreprendra des rencontres préparatoires avec le SG MDGL.

Les responsabilités principales du Comité consultatif sont entre autres :

- o Conseiller sur les principaux aspects de la mise en œuvre du processus et assister dans l'identification des acteurs qui feront l'objet des entretiens.
 - o Participer à la cartographie des parties prenantes ;
 - o Passer en revue et commenter le projet de rapport du SLI ;
 - o Participer aux ateliers du SLI ;
- Recrutement des chercheurs-euses: il sera recruté par commune, un binôme de chercheurs-euses pour assurer la mission soit seize chercheurs-euses. Les chercheurs-euses ayant travaillé pour la phase 1 auront la chance d'être reconduit selon la qualité du rapport produit.
 - Formation des chercheurs sur le SLI: une formation des chercheurs et chercheuses (experts recrutés) sera assurée pour se familiariser avec le processus de recherche et les indicateurs du SLI. Il s'agit d'atelier d'harmonisation des savoirs sur le SIL/SLI avec l'ensemble des outils à mettre en œuvre sur le terrain. Ce travail sera fait par le chercheur Principal qui lui aussi fera valoir une fois encore son expertise.

- Recherche et rédaction de rapports préliminaires : Le binôme de chercheurs procèdera à une analyse situationnelle de l'«environnement de la gouvernance locale», afin de pouvoir contextualiser l'évaluation. Il passera ensuite à la collecte de données sur l'unité du gouvernement local en cours d'évaluation (selon les indicateurs du SLI), au moyen d'études documentaires et d'entretiens détaillés avant de produire le rapport préliminaire.
- Organisation d'ateliers locaux d'intégrité : des ateliers sont convoqués pour discuter des conclusions du rapport, ainsi que pour formuler des recommandations et des solutions permettant de renforcer le système local d'intégrité.
- Élaboration, budgétisation et suivi des plans d'actions de renforcement de l'intégrité locale : les reformes seront synthétisées sous forme de plan d'actions à mettre en œuvre avec un mécanisme de suivi.

- o *Approche consultative et validation des résultats*

Le processus d'évaluation devra comporter une forte composante consultative, visant à impliquer les principaux acteurs locaux du gouvernement, de la société civile et des [autres secteurs concernés]. Cette approche a deux objectifs : générer des preuves et impliquer un large éventail de parties prenantes en vue de créer un élan, une volonté politique et une demande civique pour les initiatives de réforme.

V- Mission / mandat et tâches des chercheurs (euses)

Les tâches à exécuter sont entre autres :

- Proposer une approche méthodologique intégrée et participative pour évaluer le Système Local d'intégrité conformément à la méthodologie retenue dans le guide national) ;
- Élaborer des outils de collecte : recherche documentaire, entretiens, organisation d'es ateliers avec les différentes parties prenantes ;
- Collecter et traiter les données selon le cadre d'évaluation
- Proposer des recommandations pour renforcer l'intégrité ;
- Élaborer le rapport d'évaluation du SLI
- Assurer la présentation du rapport lors des séances de restitution ;
- Prendre en compte les observations pertinentes formulées par les parties prenantes et fournir une version finale du rapport ;
- Appuyer les acteurs à identifier les points de plaidoyer pour le renforcement du Système Local d'Intégrité.

VI- Profil des chercheurs (euses)

La mission sera conduite par des chercheurs /euses répondant aux critères suivants:

- Formation en sciences politiques, administration publique, droit ou autres sciences sociales pertinentes ;
- Bonne maîtrise des réformes dans le secteur de la décentralisation et de la gouvernance locale ;
- Excellente compréhension du cadre juridique et de la pratique réelle des communes et des institutions de gouvernance du Bénin;
- Être familier avec les questions de transparence, de redevabilité et de lutte contre la corruption;
- Compréhension claire et familiarité avec la méthodologie des systèmes d'intégrité (SNI et SLI) de Transparency International;
- Capacité à rédiger de manière succincte et pour un auditoire non académique.
- Large expérience de travail avec les organisations de la société civile, particulièrement les ONG assurant plaidoyer.

VII- Pièces constitutives du dossier

Le dossier de candidature doit comprendre ce qui suit:

- Une lettre décrivant la motivation et les qualifications pour ce travail ;
- Un curriculum vitae comprenant les coordonnées de deux références ;
- Copies des diplômes ;
- Compréhension de la mission ;
- Engagement de disponibilité pour la période de la mission ;
- Une liste et preuves d'expériences antérieures ;
- Une copie de l'IFU ;
- Une attestation de résidence ;
- Une copie de la carte nationale d'identité.

N.B : les dossiers peuvent être déposés au secrétariat administratif de Social Watch Bénin ou envoyés à l'adresse appel@socialwatch.bj au plus tard le **23 juin 2023 à 12 heures** avec la mention en objet : « *Recrutement de chercheurs-euses dans le cadre de l'expérience du Système Local d'Intégrité dans huit communes du Benin* »

VIII- Les parties prenantes et synergie

Cette activité se conduira en collaboration avec le MDGL, l'ANCB, GFA, la DDC.

IX- Lieu, durée et période de la mission (calendrier indicatif/ chronogramme)

Le recrutement est pour le mois de juin 2023. Mais les activités de collecte de données dans les communes sont prévues pour démarrer au **second semestre 2023 (période indicative de Août à Octobre)**.

X- Suivi et supervision

Le suivi et la supervision seront assurés par l'équipe du programme PALIRED et GFA. La DDC pourrait au besoin prendre part à certaines étapes de l'activité.

XI- Financement

Le financement de l'activité est assuré par la ligne A.2.2.4.3 du financement de la DDC au programme PALIRED.

XII- Grille d'évaluation des candidatures (chercheurs)

	Critères	Notes maximales	Observations
1	Une lettre décrivant la motivation et les qualifications pour ce travail	15	Éliminatoire
2	Un curriculum vitae comprenant les coordonnées de deux références	5	
3	Copies des diplômes	10	Éliminatoire
4	Compréhension de la mission	20	
5	Engagement de disponibilité pour la période de la mission	5	
6	Une liste et preuves d'expériences antérieures	30	
7	Une copie de l'IFU	5	Éliminatoire
8	Une attestation de résidence	5	Éliminatoire
9	Une copie de la carte nationale	5	
	Note technique totale	100	
	Rang / Offre technique		

Fiche synthèse d'évaluation des candidatures

N°	Nom et prénoms du Candidat	Notes	Rang
1			
2			
3			
4			